

LE SERVICE CIVIQUE : UN ENGAGEMENT DES JEUNES POUR L'ÉCOLE

L'ESSENTIEL

■ LE SERVICE CIVIQUE DEVIENT UNIVERSEL

Le service civique « universel » est effectif depuis le 1^{er} juin 2015.

■ Les jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant effectuer une mission d'intérêt général dans l'éducation nationale à compter de la rentrée 2015 pourront trouver les propositions de missions sur le site de l'agence du service civique.

■ Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accueillera 5 000 missions à la rentrée 2015 et 37 000 missions d'ici la rentrée 2017, prioritairement en école élémentaire et dans l'éducation prioritaire.

Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique vise à proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Pour le jeune volontaire, le service civique dans l'éducation nationale est une étape de vie au cours de laquelle il prend conscience de la diversité de notre société en côtoyant d'autres volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, des élèves issus de toutes les origines sociales et culturelles.

S'engager et vivre la citoyenneté au sein de l'éducation nationale

Des missions clairement définies

Une mission de service civique est toujours complémentaire de l'action des agents du service public. Elle ne saurait en aucun cas s'y substituer. Elle permet au volontaire de vivre une expérience de mixité sociale dans un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Elle permet à l'école ou à l'établissement de bénéficier de la créativité d'un jeune volontaire.

Toute mission de service civique devant élève en école, établissement ou centre d'information et d'orientation (CIO) est exercée par un binôme de volontaires aux profils diversifiés (en termes de mixité sociale, sexe, niveaux de formation, etc.). Les jeunes candidats seront retenus sur la base de leur savoir-être et de la motivation dont ils feront preuve pour les missions proposées en milieu scolaire.

Des missions diversifiées pour un engagement formateur

Neuf grands types de missions sont proposés aux volontaires. Ces missions déterminent le cadre de ce que les écoles, collèges, lycées, CIO et services académiques pourront proposer aux volontaires. La priorité est donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire :



- contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- soutenir les actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- soutenir les actions et projets d'éducation au développement durable ;
- animer la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- contribuer à la prévention des addictions ;
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- aider à l'information et à l'orientation des élèves.

Un potentiel d'activités très varié

Les activités proposées incluent des activités aussi diverses que, par exemple, préparer au sein d'une école des rencontres avec les parents, enrichir les possibilités d'activités offertes par les classes accueillant des enfants de moins de trois ans en maternelle ou contribuer au développement de la Réserve citoyenne. Les volontaires pourront, par exemple, venir en soutien à l'organisation d'actions pédagogiques, accompagner des jeunes décrocheurs, informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage.